

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20191210-012

du 10 décembre 2019

n°012

page 1/4

EXTRAIT :



Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS (29) : JP. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, L. RABUSSIER, P. MIS, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, G. MAUDUIT, C. FARINEAU, B. ROUSSENQUE, D. BEAUDEUX, JP. MEUNIER, E. PHILIPPONNEAU, N. CASSAN FAUX, E. AZIHARI, F. BRAILLARD, Y. ERGÜL, H. PREHER, T. BAUDIN, K. WEINLAND, P. BARAUDON, F. MÉRY, Y. GANIVELLE, E. AUDEBERT, L. BRARD, C. PAILLER, S. LANSARI CAPRAZ, D. GROCHARD

POUVOIRS (8) : 1. J. DUMAS donne pouvoir JP. ABELIN
2. A. BEN DJILLALI donne pouvoir à M. LAVRARD
3. JC. GAILLARD donne pouvoir à J. MELQUIOND
4. A. LAURENDEAU donne pouvoir à L. RABUSSIER
5. G. MESLEM donne pouvoir à P. MIS
6. M. MONTASSIER donne pouvoir à AF. BOURAT
7. E. FARHAT donne pouvoir à M. BEN EMBAREK
8. G. MICHAUD donne pouvoir à K. WEINLAND

EXCUSES (2) : M. METAIS, L. GUILLARD

Nom du secrétaire de séance : Françoise BRAUD

RAPPORTEUR : Madame Maryse LAVRARD

OBJET : Aménagement des bords de Vienne - Modification de la répartition annuelle de l'autorisation de programme

L'aménagement des bords de Vienne dans toute la traversée de la ville est un enjeu majeur et la revitalisation du centre ancien depuis les quais apparaît comme un élément incontournable. La déclinaison de nombreuses tranches d'aménagement des bords de Vienne a été programmée.

Des marchés ont été passés afin de choisir les entreprises qui effectuent les travaux sur le premier périmètre opérationnel dans le cœur de ville, défini sur les quais de Vienne en rive droite, du pont Henri IV à l'îlot Alaman, incluant notamment la place du Château et la place Notre-Dame.

Ces travaux, qui seront terminés en fin d'année, ont pris une légère avance sur le planning initial. De ce fait, afin de pouvoir payer les entreprises, il s'avère nécessaire de revoir la répartition des crédits de paiement prévus lors du vote de l'autorisation de programme par le conseil municipal en séance du 8 novembre 2018.

Il est ainsi proposé au conseil municipal de modifier l'autorisation de programme dont le montant de 11 142 000 € TTC reste inchangé (réparti entre le budget principal et le budget parcs de stationnement), en réaffectant les dépenses du budget principal pour les années 2019 et 2023 comme suit :

Les dépenses 2019 augmentent de 600 000 € passant de 1 532 000 € à 2 132 000 €.

Les dépenses 2020, 2021 et 2022 restent inchangées.

Les dépenses 2023 diminuent de 600 000 € passant de 1 590 000 € à 990 000 €.

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20191210-012

du 10 décembre 2019

n°012

page 2/4

Par ailleurs, pour l'année 2019, une subvention de 380 192 € a été accordée par l'État au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local, en sus de celles qui étaient déjà obtenues auprès du Département et de la Région.

Les crédits de paiement d'aménagement des bords de Vienne restent déclinés sur 6 exercices selon le détail des tableaux ci-dessous :

BUDGET PRINCIPAL

Objet	2018 (voté)	2019	2020	2021	2022	2023	Total
Etudes	80 000			70 000		100 000	250 000
Acquisitions immobilières							0
Constructions							0
Travaux d'aménagement Pont Henri IV-Alaman	420 000	2 032 000	86 000				2 538 000
Travaux d'aménagement Accès Gravelines et raccordement Antran		100 000					100 000
Travaux d'aménagement	50 000		1 273 000	2 105 000	2 580 000	890 000	6 898 000
TOTAL DEPENSES	550 000	2 132 000	1 359 000	2 175 000	2 580 000	990 000	9 786 000
DETAIL AMENAGEMENTS							
C1 - Place Notre Dame - Place du Château	X						
C1 - Rive droite quais du Château et Napoléon Premier		X					
D1 - Création accès Gravelines - Vienne et Envigne + B1 - raccordement Antran (projet contrat de ruralité)		X	X				
C1 - Fin des travaux rive droite coeur de Ville			X				
C2 - Rive gauche quai Alsace Lorraine + D1 - sud de l'Envigne à Cenon/Vienne			X				
D1 -raccord passerelle sur l'Envigne				X			
B2 - Rive gauche promenade des Acadiens + C3 - Rive droite quai Roosevelt				X			
C3 - Rive droite quai du 11 novembre + C4 - Rive gauche quai des Martyrs - place de Belgique					X		
C5 - Rive droite quai du 8 mai 1945 - passerelle du Bien Nourri + A2 -Rive droite de pont Carnus à Bien Nourri						X	
Subvention de l'État (DSIL)	421 860	380 192					802 052
Subvention de la région (Voir budget parc ci-dessous)							0
Subvention du département		400 000	400 000				800 000
sous-total financements externes	421 860	780 192	400 000	0	0		1 602 052
Financement ville : autofinancement ou emprunts	128 140	1 351 808	959 000	2 175 000	2 580 000	990 000	8 183 948
TOTAL RECETTES	550 000	2 132 000	1 359 000	2 175 000	2 580 000	990 000	9 786 000

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT**Délibération du conseil municipal****ACTE N° CM-20191210-012****du 10 décembre 2019****n°012****page 3/4***BUDGET PARCS DE STATIONNEMENT*

Objet	2018 (voté)	2019	2020	Total
Parking à barrières travaux d'aménagement	200 000	1 156 000		1 356 000
TOTAL DEPENSES	200 000	1 156 000		1 356 000
DETAIL AMENAGEMENTS				
C1 – Place Notre Dame – Place du Château	X	X		
Subvention de la région		570 000		570 000
sous-total financements externes	0	570 000	0	570 000
Financement ville : autofinancement ou emprunts	200 000	586 000	0	786 000
TOTAL RECETTES	200 000	1 156 000	0	1 356 000

* * * * *

VU les articles L2311-3 et R 2311-9 du code général des collectivités territoriales relatifs aux autorisations de programme et crédits de paiement,

VU la délibération n° 10 du 22 juin 2017 autorisant le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre relatif à l'aménagement des quais de Vienne en cœur de ville ,

VU la délibération n° 9 du 20 septembre 2018 autorisant la création de l'autorisation de programme d'aménagement des bords de Vienne,

VU la délibération n° 5 du 8 novembre 2018 autorisant la modification de l'autorisation de programme en répartissant les dépenses sur le budget principal et le budget parc de stationnement,

VU l'arrêté attributif n° 2019-86-01 accordant un financement de 380 192 € au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local,

CONSIDÉRANT l'obligation de modifier la répartition annuelle des dépenses relatives à l'aménagement des quais de Vienne en cœur de ville,

CONSIDÉRANT la nécessité de modifier l'autorisation de programme destinée à financer les dépenses de cette opération,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- de modifier l'autorisation de programme dont le montant de 11 142 000 € TTC reste inchangé, en répartissant les dépenses entre les années 2019 et 2023 comme suit

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20191210-012

du 10 décembre 2019

n°012

page 4/4

BUDGET PRINCIPAL

Objet	2018 (voté)	2019	2020	2021	2022	2023	Total
Etudes	80 000			70 000		100 000	250 000
Acquisitions immobilières							0
Constructions							0
Travaux d'aménagement Pont Henri IV-Alaman	420 000	2 032 000	86 000				2 538 000
Travaux d'aménagement Accès Gravelines et raccordement Antran		100 000					100 000
Travaux d'aménagement	50 000		1 273 000	2 105 000	2 580 000	890 000	6 898 000
TOTAL DEPENSES	550 000	2 132 000	1 359 000	2 175 000	2 580 000	990 000	9 786 000

BUDGET PARCS DE STATIONNEMENT

Objet	2018 (voté)	2019	2020	Total
Parking à barrières travaux d'aménagement	200 000	1 156 000		1 356 000
TOTAL DEPENSES	200 000	1 156 000		1 356 000

- d'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à ce dossier,

Les dépenses seront imputées sur le compte 820.26/2315/126/4600.

Vote : Adopté à l'unanimité

Pour ampliation,
 Pour le maire et par délégation,
 La responsable du service juridique
 Nadège GROLLIER

